



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Arrêté municipal n°928 CUA/DS/CAB.24 accordant la prorogation de permis de construction à (aux) EPOUX ANDRIANAINARIVELO Hajo Herivelona et RABETAFIKA Haritantely Mirindralalaina représentés par RAZAFINDRAKOTO Miora Tolotra Nambinina pour les travaux de construction d'un bâtiment R+2 avec sous sol, parking et poste de sécurité sise à ANDOHALO

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé..... 2636 TAU.....

Dont le poids total en charge est :.....9T830.....

Et la charge utile de :.....6T000.....

Appartenant à :RANDRIANOELINA Henintsoa Mirindra.....

Domicilié à :VG 11 Mahamasina Nord.....

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

ANDOHALO - AMBANIDIA - ECAR MANDROSEZA

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions avec interdiction formelle de remblayer.

POUR LE COMPTE DE: RABETAFIKA Haritantely

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....156/CUA/DS/DAE/STU.02.....

En date du :11/10/02.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAI DE VALIDITE :du 31 Juillet 2026 au 02 Août 2026.....

UNIQUEMENT POUR :TRANSPORT DE DEBRIS DE CHANTIER.....

Antananarivo,



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Arrêté municipal n°928 CUA/DS/CAB.24 accordant la prorogation de permis de construction à (aux) EPOUX ANDRIANAINARIVELO Hajo Herivelona et RABETAFIKA Haritantely Mirindralalaina représentés par RAZAFINDRAKOTO Miora Tolotra Nambinina pour les travaux de construction d'un bâtiment R+2 avec sous sol, parking et poste de sécurité sise à ANDOHALO

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé..... 4196 TBK.....

Dont le poids total en charge est :.....3T450.....

Et la charge utile de :.....1T450.....

Appartenant à :ANDRIANALINJAKA Herimahefa.....

Domicilié à :Lot A 185 A Manarintsoa Anatihazo.....

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

ANDOHALO - AMBANIDIA - ECAR MANDROSEZA

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions avec interdiction formelle de remblayer.

POUR LE COMPTE DE: RABETAFIKA Haritantely

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....156/CUA/DS/DAE/STU.02.....

En date du :11/10/02.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAI DE VALIDITE : du 31 Juillet 2026 au 02 Août 2026

UNIQUEMENT POUR : TRANSPORT DE DEBRIS DE CHANTIER.....

Antananarivo,